



Convocation gendarmerie cannabis

Par **Ilio899**, le **23/01/2014** à **13:20**

Bonjour,

Je suis convoqué demain à la gendarmerie suite à l'arrestation d'un de mes "camarades" avec du cannabis qui m'a dénoncé lors de son entretien (j'étais avec lui et je connaissait le dealeur lors de l'achat).

J'ai reçu un nouvel appel (ils m'avaient appelés à Noël mais n'étant pas disponible) m'indiquant de me présenter demain à la gendarmerie.

Je pensais la jouer honnête en confirmant ma consommation occasionnel de cannabis mais après avoir vu certaines discussions je me pose des questions ! En effet ils n'ont pas de preuves directes (je n'ai pas été pris sur le fait, pas d'antécédents juste la parole d'un homme contre un autre) et il est arrivé à certaines personnes d'avoir des ennuis à cause de cette honnêteté ! Doit je nier ma consommation ? Peuvent ils me faire un test ?

D'après ce que j'ai vu je risque un rappel à la loi, mais si je nie ma consommation et que je suis dépitiste positif la sanction sera telle plus lourde ? Le gendarme qui m'a appelé m'a demandé si je savais pourquoi j'étais convoqué, j'ai dit que non j'ai demandé pourquoi il m'a dit qu'il me dirait demain.

En vous remerciant

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **13:45**

Vous reconnaissez avoir fumé un peu, vu qu'une prise de sang le confirmera

Reste à savoir combien votre ami avait sur lui quand il s'est fait prendre

La loi ayant évolué rendez vous à cette convocation avec un avocat c'est votre droit

Par **Ilio899**, le **23/01/2014** à **13:48**

Merci de votre réponse ! Il avait moins de 2g et il ut un rendez vous dans un centre comme sanction !